

Entrée en vigueur du partenariat économique entre l'UE et le Japon - (JEFTA)

Publié le 1 février 2019

Le Medef salue l'entrée en vigueur aujourd'hui du partenariat économique entre l'Union européenne et le Japon.

Levier important de croissance et d'emploi pour notre pays, ce partenariat a pu se concrétiser grâce à la mobilisation de la France tout au long du processus de négociation. Couvrant plus de 600 millions de personnes et un tiers du PIB mondial, le JEFTA offre des opportunités majeures pour les entreprises françaises, petites comme grandes, sur le marché japonais.

Les avancées considérables obtenues permettront aux entreprises françaises d'investir plus facilement au Japon, de participer sans discrimination aux appels d'offres des marchés publics japonais, d'exporter de nombreux produits sans payer des droits douaniers et d'assurer une plus haute protection des indications géographiques pour les fromages et les vins français, etc.

Il est maintenant important de faire en sorte que ces opportunités soient saisies par les entreprises. La mobilisation des différents secteurs d'activité sur tout le territoire français sera essentielle pour que les bénéfices attendus se concrétisent dans les mois à venir.

Le Medef s'engage à continuer son travail en ce sens, en étroite coopération avec les différentes parties prenantes de cet accord.